



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2012
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 9 novembre 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- Au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2012, des terroristes armés ont fait leur apparition dans les villages de Boureiqa et de Bir Ajam, à l'intérieur de la zone démilitarisée, dans la province de Quneitra, et ont commis des actes de terrorisme contre des civils;
- Au début de novembre 2012, ces terroristes armés ont confiné les habitants de ces deux villages chez eux et pris le contrôle du secteur par la force;
- À la suite de la requête formulée par les habitants de demander à l'armée d'intervenir pour évincer les terroristes et rétablir la sécurité, la seule option a été d'envisager une opération militaire restreinte aux fins de rétablir la sécurité dans le secteur;
- Le commandement des forces de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été informé de la situation et interrogé au sujet de la possibilité qu'une petite force entre dans les villages de Boureiqa et de Bir Ajam. Après plusieurs heures, la FNUOD a approuvé une opération restreinte visant à libérer les deux villages des gangs terroristes;
- À la suite de cet accord verbal, une petite force militaire est intervenue dans le secteur précité pour poursuivre les terroristes, appuyée par trois chars, l'objectif étant de protéger les soldats et non pas de tirer au moyen des canons;
- L'opération militaire a duré plusieurs jours. Elle aurait pu s'achever plus tôt, si des forces plus importantes étaient intervenues, mais du fait de la sensibilité du secteur et de l'attachement de l'armée à l'Accord sur le désengagement, l'opération a été effectuée au moyen d'une très petite force qui a fait montre de la plus grande prudence, veillant à ne pas tirer en direction du Golan occupé;
- À 17 heures, le 8 novembre 2012, les chars se sont retirés pour regagner leurs positions antérieures, hors de la zone démilitarisée, tandis que des soldats sont restés à l'intérieur de Bir Ajam pour continuer de nettoyer les poches d'hommes armés. L'opération militaire s'est achevée au bout de 72 heures. Les



forces restantes réintégreront les positions qu'elles occupaient précédemment avant le début de l'opération;

- Nous tenons à indiquer sans équivoque que la force militaire qui a entrepris l'opération militaire ne constitue aucune menace pour l'Accord sur le désengagement. Si des projectiles sont tombés du côté israélien, il s'agissait de balles perdues ou de tirs effectués par des gangs armés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
